

EN GRÈVE

jeudi 23 septembre

URGENCE
SERVICE PUBLIC
D'ÉDUCATION

**Action /
Réaction**

Mobilisé·es
dès la rentrée
parce qu'une
autre école est
possible...

[#unplandurgencepourlecole](https://twitter.com/unplandurgencepourlecole)



Mobilisé-es pour une autre politique pour l'école

Deuxième rentrée sous COVID... et pourtant pas exactement la même. D'une part parce que le contexte du variant Delta, plus contagieux et plus présent chez les enfants, change la donne. D'autre part parce que les enseignant-es ont appris à adapter leur pratique en fonction des modifications précipitées du protocole. En revanche, ce qui reste invariant, c'est le déni du ministre de l'Éducation nationale de la réalité sanitaire et du besoin de mesures sérieuses de prévention. Invariant également, son entêtement à restreindre l'école à des « fondamentaux » et des apprentissages machinaux qui éloignent les élèves les moins en connivence avec l'école d'une culture partagée ambitieuse et émancipatrice. Le tout appuyé par une formation initiale et continue exsangues et dans un contexte budgétaire ne permettant ni une baisse des effectifs, ni la reconstruction des RASED ou de postes de « Plus de maîtres que de classes » dont la crise renforce la nécessité. Invariant toujours l'avancée du projet de Jean-Michel Blanquer stigmatisant des populations par ses campagnes de com et méprisant la profession. Les mobilisations contre les retraites, celles dans l'éducation au printemps 2019 et décembre 2020, celles des AESH en juin ont permis la création de postes et des revalorisations. Mais elles restent partielles et très insuffisantes. Et l'individualisation des carrières ou une hiérarchisation rampante continuent de redessiner le fonctionnement de l'école. Ne laissons pas cette rentrée sous l'inquiétude sanitaire et le rythme des réformes imposées et exigeons ensemble une autre politique éducative en se mettant en grève le 23 septembre !

**Une politique éducative
qui renforce les inégalités**

PAGE 2

**À la recherche de la
revalorisation historique**

PAGE 3

**Investir
dans l'éducation**

PAGE 3

**Direction d'école : une ligne
rouge à ne pas franchir**

PAGE 3

**Covid : un protocole
insuffisant**

PAGE 4

Une politique éducative qui renforce les inégalités



Alerte info !

Pour évoquer son bilan, le ministre s'affranchit du réel: «hausse du niveau général», «mesures de justice sociale», «améliorations des conditions de travail des professeurs et des personnels», transmission des «valeurs humanistes»...

La réalité du terrain est tout autre: encadrement des pratiques enseignantes, guides ministériels, réécriture des programmes, recadrage des contenus de formation, resserrement sur les apprentissages dits «fondamen-

taux»... L'ensemble des mesures prises par Jean- Michel Blanquer depuis 4 ans ont en fait contribué à affaiblir le métier enseignant et à renforcer les inégalités scolaires.

Pour une autre politique éducative

S'éloignant de la promotion d'une culture commune pour toutes et tous, le ministre resserre les apprentissages sur les dits «fondamentaux» (lire, écrire, compter, respecter autrui), niant l'importance pourtant démontrée des autres appren-

tissages (comprendre le monde, enseignements artistiques...) dans la démocratisation de la réussite scolaire.

Ainsi, à côté d'initiatives locales "d'imposition" de méthode de lecture, il en est même envisagé une « officielle », bafouant les principes de liberté éditoriale et pédagogique, niant une part conséquente des acquis de la recherche et imposant des orientations contredites par les consensus scientifiques.

Quant aux évaluations CP-CE1, érigées en outil de pilotage du système éducatif, elles prônent l'individualisation des apprentissages, autour d'exercices répétés mettant en jeu toujours les mêmes compétences au détriment du travail sur des compétences plus complexes et en excluant des pans entiers des savoirs. La recherche a pourtant prouvé que cela renforçait les inégalités.

Enfin, les conclusions du Grenelle prônent la mise en place d'une « gestion des ressources humaines de proximité » renforçant ainsi le contrôle hiérarchique sur les professeur·es alors qu'il faudrait au contraire garantir les moyens, le temps et la formation nécessaires au métier enseignant pour mettre en place les conditions de réussite de tous les élèves.

Rompre avec le creusement des inégalités scolaires nécessite de tourner radicalement le dos à la politique éducative actuelle.

Une autre école est possible...

RENFORCER LA PROFESSIONNALITÉ

Tous les élèves sont capables et ont droit à l'accès à une culture commune. Pour démocratiser la réussite scolaire, il faut renforcer la professionnalité enseignante et redonner du pouvoir d'agir aux enseignants.

Pour cela il faut :

► Une formation initiale de qualité appuyée sur toute la recherche et qui favorise la liberté pédagogique.

► Une formation continue riche, choisie et sur le temps de travail, partant des demandes des équipes

► Du temps pour réfléchir, analyser, créer, travailler collectivement... permis par des 108h librement utilisées, la diminution du temps devant élèves, la fin des contrôles tous azimuts incessants et des exigences bureaucratiques.



À la recherche de la revalorisation historique

Pour la deuxième année consécutive, loin des promesses du ministre sur les montants engagés, la revalorisation des enseignant-es et PsyEN prévue pour 2022 prendra exclusivement la forme d'une prime d'attractivité.

Si elle n'a concerné qu'un tiers des personnels (de l'échelon 2 à l'échelon 7 de la classe normale) en 2021, le ministère consent à élargir le volume des bénéficiaires jusqu'au 9^e échelon pour 2022, 58% des enseignant-es seront concerné-es. Cette seconde tranche de la prime s'échelonnait de 57 à 28,50 euros nets mensuels, ce qui ne compensera ni

l'écart avec le salaire des enseignant-es européen-nes ni la perte de pouvoir d'achat liée à l'inflation depuis 2010 subie par l'ensemble des fonctionnaires.

Pour la FSU et le SNUipp, le compte n'y est pas. Ils rappellent que pour répondre structurellement à la question du pouvoir d'achat des personnels de l'Éducation nationale, une loi de programmation pluriannuelle est nécessaire pour revaloriser le point d'indice et rehausser les grilles, plutôt que de créer de nouvelles indemnités. Et, dès maintenant, il faut doubler le montant de l'ISAE et porter la prime d'équipement à 500 euros annuels.



Investir dans l'éducation

Les inégalités scolaires augmentent, l'école française est à la traîne dans les comparaisons internationales, et dans le même temps, la part du PIB consacrée à l'éducation décroît. Il ne suffit pas de constater que l'École ne réussit pas, il faut s'engager à combattre durablement les inégalités en lançant un véritable plan d'urgence pour l'éducation.

La crise sanitaire a mis en lumière les difficultés auxquelles se heurte l'école pour assurer, par exemple, le remplacement des enseignant-es absent-es. Tout comme le manque de RASED et les conséquences négatives qui en découlent pour les élèves qui en ont le plus besoin.

Des postes à créer

Il faut aujourd'hui donner les moyens d'abaisser les effectifs de toutes les classes pour de meilleures conditions d'apprentissage et d'abonder les postes nécessaires au bon fonctionnement du système éducatif (remplacement, enseignant-es spécialisé-es, formation...).

Pour le SNUipp-FSU, 90 000 postes supplémentaires sont nécessaires au service public d'éducation. Si la France utilisait 7,7% de son PIB à la dépense intérieure d'éducation, comme en 1996, cela représenterait 25 milliards supplémentaires pour l'école. De quoi ouvrir le champ des possibles!



LE MINIMUM POUR LES AESH

7€ nets par an

Seul changement, la nouvelle grille de salaire se traduira par un point d'indice en plus pour la plupart des AESH. Le ministère assume la précarité avec un 1^{er} échelon très bas qui sera rattrapé par le SMIC en 2022. Au total, 100 points d'indice d'évolution pour toute une « carrière », soit 7€ nets par an pour 24 heures de travail par semaine. Un maximum de mépris!

Direction d'école, une ligne rouge à ne pas franchir!

Le ministre a annoncé son intention de mettre en place à partir de la rentrée 2022 un nouvel emploi de directeur et directrice avec une grille d'avancement spécifique pour celles et ceux complètement déchargé-es.

Par ailleurs, au-delà de mesures insuffisantes et non programmées pour la direction et le fonctionnement de l'école, le ministère veut instaurer une délégation de compétences aux directeurs et directrices qui auraient la possibilité de décharger certain-es collègues d'APC ou de leur attribuer une indemnité pour mission particulière en fonction de projets ou de formation. Il participerait à l'évaluation des adjoint-es et aurait

une voix prépondérante en conseils des maîtres, de cycles, d'écoles. Tout ceci dénaturerait fortement l'école telle qu'elle existe aujourd'hui et aurait des conséquences sur l'ensemble de son fonctionnement. Faire évoluer l'école est nécessaire, mais pour un meilleur fonctionnement au service de la réussite des élèves et d'une amélioration des conditions de travail des collègues. L'école n'a ni besoin d'un échelon hiérarchique supplémentaire ni d'une mise en concurrence des enseignant-es! Temps, aide administrative, allègement des tâches et formation sont les revendications immédiates du SNUipp-FSU pour la direction d'école.



Delta et rentrée : quels impacts ?

L'AVIS DE Michaël Rochoy, médecin,
membre du collectif « Du côté de la science »

Q uels sont les nouveaux risques avec le variant Delta ?

Le fait qu'il soit davantage transmissible fait consensus, même si on ne sait pas s'il est plus virulent chez les enfants. En revanche, comme plus de personnes sont contaminées, en particulier les non-vaccinées, il y a de fait plus d'enfants touchés. Il est logique que leur proportion augmente au fur et à mesure. L'essentiel des inquiétudes reste l'augmentation générale des contaminations. Proportionnellement, plus il y a de risques de transmissions, plus il y a de risques de complications. Même si les hospitalisations restent rares chez les enfants, il existe des symptômes après COVID, difficiles

« Même si les hospitalisations restent rares chez les enfants, **il existe des symptômes après COVID** »

à identifier, y compris à long terme, sur lesquels nous n'avons pas de recul. Pour éviter ces problèmes en aval, il s'agit d'en réduire le nombre en amont... L'école est un lieu clos. Sans masque en maternelle et sur certains temps en élémentaire... Et les nouvelles conditions de transmission changent la donne en extérieur. Comment penser que l'école ne serait pas un lieu de contamination ?

à identifier, y compris à long terme, sur lesquels nous n'avons pas de recul. Pour éviter ces problèmes en aval, il s'agit d'en réduire le nombre en amont... L'école est un lieu clos. Sans



Un protocole insuffisant

Le ministre a communiqué le nouveau protocole sanitaire auprès des médias avant de le diffuser aux personnels. Plus préoccupé par son image que par le bon fonctionnement de son administration, il met les professionnels en difficulté et ne répond pas avec certitude et clarté aux nombreuses sollicitations des usager-es.

Ce protocole, qui comporte 4 niveaux, fait apparaître de nombreuses incohérences. Le choix uniforme du niveau 2 est incompréhensible alors que la situation sanitaire est géographiquement très disparate. De plus, ce protocole est en-deçà de celui de juin dernier où la circulation du virus était moindre. Sans compter que par rapport à septembre dernier, le taux d'incidence pour les 3-10 ans est globalement 5 fois plus élevé. Le SNUipp-FSU exige des critères transparents pour le passage d'un niveau à l'autre permettant d'anticiper des changements d'organisation, facilitant ainsi le travail des personnels.

Le port du masque pour les élèves en récréation ne sera pas obligatoire dans des départements où le taux d'incidence est pourtant très élevé. Le temps de cantine reste le maillon faible. Pourtant, le nouveau protocole est peu contraignant : le brassage doit être limité « dans la mesure du possible ». Les tests salivaires relèvent plus de la campagne publicitaire que d'une préoccupation ministérielle. D'ailleurs, le conseil scientifique « regrette l'abandon du dépistage qui pourrait être un complément extrêmement utile au maintien de l'ouverture des classes, notamment dans le primaire ». Enfin, si les capteurs de CO2 sont « préconisés », aucune mesure incitant leur installation n'a été proposée aux collectivités locales. Le ministère lance un « état des lieux ». Un an et demi après le début de la pandémie !

Pour le SNUipp-FSU, la rentrée scolaire, avec le risque de reprise des contaminations dans les écoles, constitue un enjeu de santé publique qui nécessite un plein engagement en matière de protection.